

## La transmission de son entreprise à ses salariés en SCOP : et si vous confiez les rênes de votre entreprise à ceux qui vous ont aidé à la faire grandir ?

« La transmission d'entreprises saines aux salariés est un modèle qui fonctionne. Leur taux de pérennité après cinq ans est 60 % plus élevé que pour les sociétés classiques, contre 70 % dans l'ensemble des Scop et Scic, et **plus de 80 % dans le cas des transmissions saines** ».

Outre l'argument économique, notre modèle fait écho aux aspirations actuelles : un projet collectif, avec gouvernance démocratique et l'intérêt du bien commun, qui ne délocalise pas !

La conservation d'un personnel qualifié qui a la possibilité d'être associé et bénéficier d'une partie des bénéfices de l'entreprise »

Témoignage du Président de la CG Scop, Jacques LANDRIOT, dans les Echos du 28 octobre 2020

Le témoignage vidéo d'un cédant : [SCOP LOY ET CIE : construction de maisons bois en Bretagne](#)

### Interview : 3 questions à Erik DANGREMONT, Président de la Fédération Ouest Scop BTP :

#### Pourquoi la formule coopérative est adaptée aux activités du BTP ?

A l'heure du développement durable et de la nécessaire RSE, le modèle coopératif se dégage comme un modèle vertueux qui rassure les élus voyant d'un œil bienveillant l'installation de coopératives sur leur territoire. Par ses obligations statutaires, la Scop garantit un ancrage sur son territoire doublé d'une indépendance et une solidité financière. Je pense que les conditions sont aujourd'hui favorables à l'essor des Scop du BTP et que ces dernières ont un rôle important pour porter des valeurs d'équité, de partage et d'expertise.

#### En quoi ce modèle est intéressant lors d'une transmission ?

Un chef d'entreprise, aura toujours à cœur, même parti, de voir sa société poursuivre et prospérer, en se souciant des salariés qui la compose. De préférence sans la voir absorbée par un groupe, ou rachetée par ses concurrents ! Transmettre sa société en Scop, c'est lui donner les meilleures chances : les Scop ont en effet un taux de survie supérieur à celui des autres entreprises.

#### Quelles sont vos satisfactions en tant que PDG d'une Scop du BTP ?

Ma première satisfaction c'est d'être élu par mes associés pour présider et diriger la SCETEC (Génie électrique & Génie climatique à Damigny dans l'Orne). La deuxième satisfaction est d'être profondément impliqué sur les enjeux métiers à venir et les problématiques du territoire.

#### Quelques chiffres :

**565** Scop du BTP en France, soit **12 014** salariés

**153** Scop du BTP sur le territoire de l'UR Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie), soit **3 542 salariés**, dont **29** issues de transmission aux salariés (soit **764** salariés)

**15** Scop du BTP en Normandie, soit **541** salariés

#### Les fondamentaux du statut Scop :

- une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les **associés majoritaires** et le pouvoir y est exercé **démocratiquement**.

- Chaque salarié associé dispose **d'une voix**, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi.

- Dans une Scop, il y a un **dirigeant comme dans n'importe quelle entreprise** mais celui-ci est **élu par les salariés associés**.

- Le partage du profit est **équitable** :

- une part pour tous les **salariés**,
- une part pour les **associés**
- une part pour les **réserves** de l'entreprise.

- Les réserves, **impartageables** - en moyenne 40 à 45 % du résultat - contribuent tout au long du développement de l'entreprise à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité.

L'URSCOP OUEST et la Fédération des SCOP BTP OUEST vous accompagnent tout au long du processus de transmission, avec notamment la formation des futurs dirigeants de la SCOP.



[Scop - Transmettre son entreprise à ses salariés | Jetransmetsmessalaries.fr](#)

[Union Régionale Ouest \(les-scop-ouest.coop\)](#)



[SCOP BTP | Fédération Ouest](#)